



FLASH-NÉGO

Le 30 juin 2010

ENTENTES DE PRINCIPE CONCLUES

À LA TABLE SECTORIELLE :

Le comité de négociation a convenu d'une entente de principe le 24 juin à 6h40 am.

En voici les grandes lignes :

- ❖ Augmentation de la contribution de l'employeur aux assurances;
- ❖ Une plus grande possibilité pour les personnes salariées régulières d'ajouter des heures à leur poste et ce pour tous les secteurs;
- ❖ Corrections au chapitre « Sécurité d'emploi ».

L'entente de principe vous sera présentée en assemblée générale en septembre dans vos sections locales respectives.

À LA TABLE CENTRALE :

Une entente à la table centrale a été annoncée la semaine passée. En voici un résumé :

Augmentations salariales fixes :

2010-2011 : 0.5%
2011-2012 : 0.75%
2012-2013 : 1%
2013-2014 : 1.75%
2014-2015 : 2%

Il y a également possibilité d'augmentations salariales reliées à la croissance économique.

2012-2013 : Jusqu'à 0.5% si la croissance du PIB des deux années précédentes est supérieure à 8.3%.

2013-2014 : Jusqu'à 1.5% si la croissance du PIB des trois années précédentes est supérieure à 12.7%.

2014-2015 : Jusqu'à 1.5% si la croissance du PIB des quatre années précédentes est supérieure à 17%.

De plus, il existe également une clause « inflation ».

1% supplémentaire pourrait être versé en 2015 si l'indice du prix à la consommation (IPC) est supérieur aux augmentations consenties au cours des cinq années précédentes.

Cette entente remet concrètement sur la carte les principes de la participation à l'enrichissement collectif et d'indexation que nous avons toujours demandés, en vain, depuis plusieurs rondes de négociation.

RETRAITE :

Les détails vous seront donnés en assemblée générale mais simplement vous mentionner que le gouvernement a retiré ses demandes quant à l'âge minimal de 55 ans et quant à l'augmentation de la réduction actuarielle de 4 à 6%.

COMITÉ SUR LES OUVRIERS SPÉCIALISÉS :

Le gouvernement a accepté la création du comité qui aura pour mandat d'étudier la question des ouvriers spécialisés et qui devra faire rapport en mars 2011.

DROITS PARENTAUX :

Des gains intéressants ont été fait pour les pères biologiques qui auront maintenant droit à un congé de paternité de 5 semaines alors que présentement ils n'ont que 5 jours payés par l'employeur.

Les détails de cette entente vous seront données lors d'une assemblée générale où vous aurez la possibilité de vous exprimer sur celle-ci.

Le comité de négociation (À la table sectorielle)

Marie-Claude Cadieux (Porte-parole et conseillère syndicale au SCFP)

Sylvain Ladouceur (Président du CPSS SCFP Section locale 4296)

Chantal Tremblay (Région de Québec SCFP Section locale 1296)

Huguette Blais-Farley (Région Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec SCFP Section locale 1911)